

SELARL C'JUST

Commissaires de Justice associés



TARIF

I. REMUNERATIONS TARIFEES (Arrêté du 26 février 2016, consultable sur place sur demande)

II. REMUNERATION LIBRES (Décret 2016-230 du 26 février 2016)

Il est porté à l'attention de notre clientèle, le montant des rémunérations à prévoir dans les cas suivants :

1. Constats (déplacement, constatations, rédaction, secrétariat) :

Taux horaire (au départ de l'Etude : toute heure commencée est due)	259.00 €HT
Vacations horaires supplémentaires	160 €HT
Majoration pour circonstances exceptionnelles ou difficulté, urgence	120 €HT
Photographies (par photographie)	1 €HT
Constat vidéo sur clé USB (départ de l'Etude : toute heure commencée est due)	500 €HT
Vacations supplémentaires (tranche de 10 minutes)	85.00 €HT
ICONSTAT (constats sur internet) coût minimum	300.00 €HT
Constat d'affichage (3 passages)	259.00 €HT
Copie de constat	15.00 €HT

2. Honoraires de recouvrement amiable 15 à 25% HT

3. Diligences article R442-2-6 et honoraires Article R444-16 du code de commerce

Echanges de mails
Echanges téléphoniques
Frais postaux
Courriers divers dans le cadre de la gestion du dossier
Frais de retour

Echanges téléphoniques

5€HT/15 min
frais réels

3€HT frais postaux inclus
20€HT frais postaux inclus

4. Diligences annexe 4-9 décret 2016-230 du 26 février 2016

Sommations interpellatives	210.00 €HT
Sommations de payer	150.00 €HT
Représentation des parties aux audiences (taux horaire)	200.00 €HT
Représentation en saisie des rémunérations	60.00 €HT
Congés et offre de renouvellement de bail	160.60 €HT
Consultations juridiques (facturation par demi-heures)	100.00 €HT
Préparation des données et conclusions (taux horaire)	200.00 €HT
Courriers divers (hors affranchissement)	60.00 €HT
Actes sous seing privé (contrats de Pacs, reconnaissance de dette)	300.00 €HT
Rédaction de bail (taux horaire)	360.00 €HT
Cautionnement reçu dans le cadre d'un bail	100.00 €HT
Vérification de pièces	15 €HT
Collationnement	15 €HT
Changement d'adresse	18 €HT
Frais de tentative	15 €HT
Frais de pilotage	30€ HT/ acte
Frais de pilotage avec urgence	100 €HT/ acte
Prise de date d'audience	20 € HT
Placement	20 € HT

Ces honoraires demeurent, en toutes hypothèses, à la charge du mandant :

Ils sont facturés hors taxe, il sera facturé en sus :

La TVA au taux de 20.00%

La taxe de transport (article 444-48 de l'arrêté du 26 février 2016) pour tous les actes tarifés soit 9.87 €HT (au 01/07/2024)

Les actes non tarifés : indemnisation du transport sur la base du barème ci-après.

ITD (article 444-48 de l'arrêté du 26 février 2016) pour tous les actes dématérialisés soit 8.80 €HT

Les débours exposés (article 444-10, al.2 de l'arrêté du 26 février 2016)

Cette liste pouvant avoir un caractère non exhaustif, nous sommes à votre disposition pour l'établissement de tout devis.

Indemnité de transport

macimite ac transport		
Distance A/R	HT	TTC
10	5,80€	6,96€
20	11,60€	13,92 €
30	17,40 €	20,88€
40	23,20€	27,84 €
50	29,00€	34,80€
60	34,80 €	41,76 €
70	40,60 €	48,72 €
80	46,40 €	55,68€
90	52,20€	62,64€
100	58,00€	69,60€
110	63,80€	76,56 €
120	69,60€	83,52€
130	75,40 €	90,48 €
140	81,20€	97,44 €
150	87,00€	104,40 €
160	92,80€	111,36 €
170	98,60€	118,32€
180	104,40 €	125,28€
190	110,20€	132,24€
200	116,00€	139,20€
210	121,80€	146,16€
220	127,60€	153,12€
230	133,40 €	160,08€